Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261106-20261102-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 novembre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 28/10/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Pascal RAMEL
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 14 + 1 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy, Mme. HELOU Fabienne.

Absents excusés : M. DAVID Jean-Marc,

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. DAVID Jean-Marc à Mme. HELOU Fabienne

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20261102

Objet de la délibération : Projet de mise aux normes du bassin incendie – choix du prestataire pour la réalisation des travaux

Le Maire expose les faits suivants :

Par délibération n° 20260304, la Commune a attribué à la société Infraconcept la maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes du bassin incendie situé rue du Champ Ferron.

Le maître d'œuvre a précisé le projet, puis lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux. Les offres reçues, récapitulées dans le tableau joint en annexe, se présentent comme suit :

- Estimation infraconcept : 85 570.00 € HT (100 284.00 € TTC)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261106-20261102-DE

Propositions des entreprises :

- Potin TP : 63 105.00 € HT (75 726.00 € TTC)
- SPTP : 56 700.00 € HT (68 040.00 € TTC)
- PERROTIN : 57 598.10 € (69 117.72 € TTC)

Il est précisé que seule la société SPTP a complété son offre avec un aperçu des matériaux proposés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D'attribuer le marché de travaux de mise aux normes du bassin incendie rue du Champ Ferron à l'entreprise **SPTP**, pour un montant de **56 700.00 € HT (68 040.00 € TTC)** ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à signer l'acte d'engagement et tout acte nécessaire à la bonne exécution du marché.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360